

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 18 h 30

Date de Convocation : 18 septembre 2023

Présidence : AVE Annie

Secrétaire de séance : CORNET Laurence

Nombre d'élus en exercice : 12

Nombre d'élus présents : 9/12

AVE Annie, RICHE Sylvain, CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, DESSERTY Gérard, CORNET Laurence, GELDHOF Thérèse, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël.

Nombre d'absents excusés : 2/3

TOTH Dominique, BETRENCOURT Patricia.

Nombre d'absents non excusés : 1/3

CHŒUR Valérie.

Procuration : 1/3

TOTH Dominique pour AVE Annie

Votants : 10/12

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ *Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2023.*
- ✓ *Décision du Maire 2/2023 devis du géomètre pour le fossé aux pluviales.*
- ✓ *Convention NOREADE pour travaux eaux pluviales*
- ✓ *Location logement 33, rue du Docteur Calmette.*
- ✓ *Composition de la Commission de contrôle des listes électorales*
- ✓ *Travaux : Visite du chantier eaux pluviales*
- ✓ *Divers*

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2023.

DECISION DU MAIRE N° 2/2023 :

Madame le Maire informe l'assemblée avoir signé avec la Sté SAS DELMOTTE, géomètres experts à Denain, le devis pour la réalisation de la division concernant la délimitation du fossé qui sera créé sur le terrain appartenant à l'indivision BETRENCOURT.

Le montant du devis est de 1505 €H.T. soit 1 806 €TTC.

DELIBERATIONS ADOPTEES

2023 06 01		Convention de délégation au SIDEN-SIAN de la maîtrise d'ouvrage pour la création du fossé d'eaux pluviales		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune doit réaliser un fossé qui deviendra l'exutoire du réseau d'eaux pluviales actuellement aménagé par le SIDEN SIAN rue du docteur Calmette.

Afin d'avoir un seul interlocuteur pour l'attribution des subventions, l'Agence de l'eau Artois Picardie demande qu'il soit rédigé une convention de maîtrise d'ouvrage entre le SIDEN-SIAN et la commune.

Le SIDEN-SIAN règlera les factures et percevra les subventions.

Ensuite, le SIDEN-SIAN refacturera les travaux du fossé déduction faite des subventions à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents, autorise Madame le Maire à établir et signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création du fossé avec le SIDEN-SIAN et tous les documents s'y rapportant.

2023 06 02		Location logement 33, rue du docteur Calmette		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire informe l'assemblée que les diagnostics immobiliers obligatoires avant la mise en location d'un logement ont été réalisés et que les résultats permettent la location du 33, rue du docteur Calmette.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de mettre le logement en location dès que possible et :

- Fixe le montant du loyer mensuel à 550 €. Le loyer sera payé en début de mois, le 10 par prélèvement automatique.
- Demande qu'une caution d'un montant équivalent à 1 mois de loyer (550€) soit versée avant la remise des clés,
- Demande un garant
- Autorise Madame le Maire à signer le bail et tous les documents s'y rapportant.

Toutefois avant la location Madame le Maire souhaite que l'intérieur du logement soit remis en peinture ainsi que les boiseries extérieures.

Pour ce faire, elle fait appel aux volontaires.....

2023 06 03		Convention Société des animaux d'Estourmel		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de la convention relative à l'accueil et à la garde des animaux errants de la Société des Animaux (SDA) d'Estourmel pour l'année 2023.

Le tarif est fixé à 1 € par habitant, soit 593 € pour l'année 2023.

La convention est établie pour l'année 2023 et sera renouvelée par tacite reconduction tous les ans dans la limite de 3 ans.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

AUTRES DECISIONS ADOPTÉES ET INFORMATIONS

ADHESION SIDEN SIAN :

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier du SIDEN SIAN concernant la demande d'adhésion au syndicat, des communes d'AVELIN et IWUY pour le département du nord et ENQUIN-LEZ--GUINEGATTE et TORTEQUESNE pour le département du Pas-de-Calais avec transfert de compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

Le Conseil Municipal approuve ces adhésions.

DIAGNOSTIC AMIANTE ECOLE :

Mme le Maire confirme que les travaux de confinement de l'amiante de la chaufferie de l'école ont été réalisés.

Les services de l'académie demandent qu'un relevé d'empoussièrement soit réalisé afin de clore le dossier.

Le nécessaire sera fait prochainement.

AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Suite à ce qui a été acté lors de la réunion du Conseil Municipal du 16 mai 2023, nous avons demandé et obtenu une prolongation du délai d'exécution des travaux par la préfecture pour une durée de 36 mois.

MOBILIER TRESORERIE DE BOUCHAIN :

Suite à la fermeture de la trésorerie de Bouchain, Madame le Maire avec l'accord des services des finances publiques a récupéré 5 armoires (4 grandes et 1 petite). Ce matériel est installé dans la salle des associations.

DEMANDE SALLE POUR EXPOSITION :

Madame Stéphanie GUMEZ domiciliée 4, rue du docteur Calmette souhaite bénéficier de la mise à disposition de la salle polyvalente, le dimanche 5 novembre pour organiser une rencontre entre des vendeurs à domicile, des artisans et des commerçants.

La salle est occupée le samedi 4 novembre par l'APE de Wasnes au bac qui y organise leur concours de belote. Madame le Maire a contacté la présidente de l'APE qui a confirmé que la salle sera disponible le dimanche 5 à 9 h 30.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour laisser la salle à disposition de Mme Stéphanie GUMEZ.

SIAVED :

Le SIAVED a envoyé une enquête sur la collecte du verre dans les communes de son périmètre d'intervention. Deux choix étaient proposés :

1 - Collecte porte-à-porte une fois par mois avec un contenant verre roulant d'un volume de 120 litres - coût à l'habitant 4,48 € H.T./an)

2 – Mise en place de bornes d'apport volontaire supplémentaires réparties sur le territoire et suppression de la collecte en porte-à-porte – Coût à l'habitant 3,70 € H.T/an)

Madame le Maire a décidé de choisir la 2^{ème} solution moins onéreuse.

Nous restons dans l'attente du résultat de la consultation.

DIVERS :

Lors du dernier Conseil municipal en date du 21, juillet, avait été évoqué l'état des chemins conduisant aux marais.

La commune n'ayant actuellement pas les moyens financiers d'effectuer les travaux, Mme Laurence CORNET propose d'installer des panneaux : Vitesse limitée à 10 kms, chaussée dégradée, trous en formation (information et mise en garde des usagers).

Le conseil a acquiescé à cette proposition.

La séance est levée à 20 H 10.

